

Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique

Libreville, le 29 août 2008



REPUBLIQUE GABONAISE



Programme des Nations Unies
pour l'Environnement



Organisation
mondiale de la Santé

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de l'Afrique



Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique

Libreville, le 29 août 2008

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de l'Afrique

Catalogage à la source : Bibliothèque du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique

Déclaration de Libreville sur la santé et l'Environnement en Afrique, Libreville, le 29 août 2008

1. Environnement et santé publique-Congrès
2. Suivi environnemental
3. Risques environnementaux : prévention et lutte
4. Troubles liés à l'environnement - prévention et lutte
5. Facteurs de risque
6. Afrique

ISBN 978 929 023 1080 (Classification NLM : WA 670)

© Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (2009)

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection par les dispositions du protocole No 2 de la Convention pour la Protection du Droit d'Auteur. Tous droits réservés. Il est possible de se procurer la présente publication auprès de l'Unité des Publications et des Langues, Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, B.P. 6, Brazzaville, République du Congo (téléphone : +47 241 39100; télécopie : +47 241 39507; adresse électronique : afrobooks@afro.who.int <mailto:afrobooks@afro.who.int>.). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire la présente publication - que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale - doivent être envoyées à la même adresse.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les mesures raisonnables pour vérifier l'exactitude des informations contenues dans la présente publication. Toutefois, cette publication est diffusée sans aucune garantie, fut-elle expresse ou sous-entendue. Le lecteur est responsable de l'interprétation des informations qu'elle contient et de l'utilisation qui en est faite. L'OMS ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations.

Imprimé en Inde

Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique

Libreville, le 29 août 2008

Nous, Ministres africains en charge de la santé et de l'environnement, réunis les 28 et 29 août 2008 à Libreville (Gabon),

Réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre toutes les déclarations et conventions internationales sur les liens entre la santé et l'environnement, notamment :

- La Déclaration de Stockholm sur l'Environnement humain (1972);
- La Déclaration de d'Alma-Ata sur les Soins de Santé primaires (1978);
- La Convention de Bamako sur les Déchets dangereux (1991);
- La Déclaration de Rio de Janeiro des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (1992);
- La Déclaration du Millénaire et les Objectifs subséquents du Millénaire pour le Développement (2000);
- Le Plan d'action de Johannesburg (2002), adopté par le Sommet mondial sur le Développement durable;
- La Stratégie pour la Santé en Afrique de l'Union africaine (2007);
- La Déclaration d'Alger sur la Désertification (2006);
- La Déclaration d'Alger sur la Recherche pour la Santé en Afrique (2008);
- La Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique (2008);
- La Déclaration d'e-Thekwini sur l'Hygiène et l'Assainissement (2008);
- La Déclaration de Bali sur la Gestion des Déchets au service de la Santé et des Moyens de Subsistance;

Nous sommes préoccupés par le fait que :

- Plus de 23 % des décès en Afrique, soit plus de 2,4 millions de décès par an, sont imputables à des facteurs de risque évitables liés à la détérioration de l'environnement, avec des effets particuliers sur les couches les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les

populations rurales pauvres, les personnes vivant avec des incapacités, les réfugiés ou les personnes déplacées, et les personnes âgées;

- Soixante pour cent des écosystèmes vitaux de la planète sont déjà détériorés ou sont soumis à des pressions excessives, alors qu'ils assurent le maintien de la qualité de l'air, des sols et des ressources en eau;
- La convention de Bamako sur les Déchets dangereux, adoptée en 1991, n'est pas mise en œuvre;
- L'Afrique est de plus en plus exposée aux catastrophes naturelles liées au changement climatique.

Nous reconnaissons :

- La nécessité de recherches plus poussées pour améliorer la compréhension de la vulnérabilité des êtres humains aux facteurs de risque environnementaux, particulièrement en Afrique;
- La nécessité et l'urgence de mettre en œuvre dans nos pays l'impératif du développement durable dans les efforts de promotion de la croissance économique;
- Les contraintes dans l'accélération de la mise en œuvre des stratégies intégrées de prévention des problèmes et menaces sur la santé publique résultant de facteurs de risque environnementaux tels que l'accès inadéquat à l'eau potable, le manque d'assainissement, la pollution de l'air, les maladies transmises par les vecteurs, la mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets, y compris les nouvelles substances toxiques, la désertification, les risques industriels et domestiques, les catastrophes naturelles.

Nous sommes convaincus que:

- L'émergence de nouveaux risques environnementaux (changement climatique, expansion industrielle et nouvelles technologies) fait peser d'autres menaces sur la santé publique;
- L'Afrique est, de toutes les régions, la plus vulnérable aux conséquences des risques environnementaux sur la santé;
- La gestion appropriée des risques sanitaires et environnementaux a un impact positif sur l'économie nationale, notamment par le biais de l'accélération des investissements directs étrangers et du tourisme;
- La participation et l'engagement de tous les acteurs sont indispensables pour une action concertée et cohérente;

- La sécurité sanitaire peut être atteinte grâce à un environnement sain.

Nous déclarons en conséquence que nous, pays africains, nous engageons à :

- 1 Mettre en place une alliance stratégique entre la santé et l'environnement, comme base d'un plan d'action concerté;
- 2 Élaborer ou mettre à jour des cadres nationaux, sous-régionaux et régionaux afin de nous attaquer d'une manière plus efficace aux conséquences néfastes des risques environnementaux sur la santé, par l'intégration des liens entre la santé et l'environnement dans les politiques, les stratégies, les règlements et les plans nationaux de développement;
- 3 Assurer l'intégration des objectifs convenus dans les domaines de la santé et de l'environnement dans les stratégies de réduction de la pauvreté, en mettant en œuvre les programmes prioritaires intersectoriels à tous les niveaux en vue d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- 4 Développer les capacités nationales, sous-régionales et régionales pour mieux prévenir les maladies liées à l'environnement, à travers l'établissement ou le renforcement des institutions s'occupant de la santé et de l'environnement;
- 5 Soutenir l'acquisition et la gestion des connaissances sur la santé et l'environnement, particulièrement par la promotion de la recherche appliquée aux niveaux local, sous-régional et régional, tout en assurant la coordination des publications scientifiques et techniques afin d'identifier les déficits de connaissances et les priorités de recherche, et de soutenir l'éducation et la formation à tous les niveaux;
- 6 Mettre en place et renforcer les systèmes de surveillance de la santé et de l'environnement pour faciliter la mesure des effets liés entre la santé et l'environnement, et pour identifier les risques émergents, afin de mieux les gérer;
- 7 Mettre efficacement en œuvre les mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux permettant de veiller au respect des conventions internationales et de la réglementation nationale visant à protéger les populations contre les menaces sanitaires liées à l'environnement, y compris l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention de Bamako par les pays qui ne l'ont pas encore fait;
- 8 Mettre en place des mécanismes nationaux de contrôle et d'évaluation pour mesurer la performance dans la mise en œuvre des programmes prioritaires, et des mécanismes de

revue par les pairs pour tirer des enseignements des expériences mutuelles;

- 9 Instituer la pratique d'évaluations systématiques des risques sanitaires et environnementaux, notamment par l'établissement de procédures d'évaluation des effets sur la santé et de production de perspectives environnementales nationales;
- 10 Promouvoir des partenariats pour le plaidoyer ciblé et spécifique sur les questions de santé et d'environnement auprès des institutions et des communautés, et notamment auprès des jeunes, des parlementaires, des autorités locales, des ministères de l'éducation, de la société civile et du secteur privé.
- 11 Atteindre un équilibre dans l'allocation des ressources budgétaires nationales en faveur des programmes intersectoriels de santé et d'environnement.

Nous en appelons à l'Organisation mondiale de la Santé et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour :

- Appuyer, avec les autres partenaires et donateurs, notamment les banques de développement d'Afrique et les communautés économiques sous-régionales africaines, la mise en œuvre de la présente Déclaration et pour intensifier leurs efforts dans le plaidoyer, la mobilisation de ressources et l'obtention d'investissements nouveaux et additionnels en vue de renforcer l'alliance stratégique entre la santé et l'environnement;
- Aider les pays africains à partager les expériences, à renforcer les capacités et à mettre en place un mécanisme pour suivre les progrès accomplis dans les efforts visant à honorer les engagements pris à cette Conférence, à travers les revues par les pairs, et à organiser une deuxième conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique avant la fin de 2010; et,
- Appuyer la mise en œuvre des conventions et accords sur la santé et l'environnement, et la mise en place d'un réseau africain de surveillance des maladies transmissibles et non transmissibles, en particulier celles qui sont liées aux déterminants environnementaux.

Nous invitons Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République Gabonaise, pays hôte, à bien vouloir présenter la présente Déclaration à l'Union africaine.

Fait à Libreville, le 29 août 2008.

Signataires

République algérienne démocratique et populaire



République d'Angola



République du Bénin



République du Botswana



Burkina Faso



République du Burundi



République du Cameroun

République du Cap-Vert



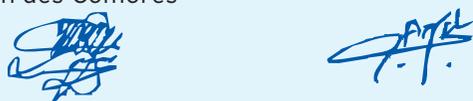
République centrafricaine



République du Tchad



Union des Comores



République démocratique du Congo



République du Congo



République de Côte d'Ivoire



République de Djibouti

République arabe d'Égypte



République de Guinée équatoriale



Etat de l'Erythrée

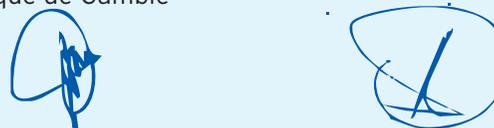
République fédérale démocratique d'Ethiopie



République Gabonaise



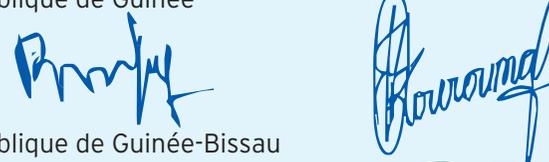
République de Gambie



République du Ghana



République de Guinée



République de Guinée-Bissau



République du Kenya



Royaume du Lesotho



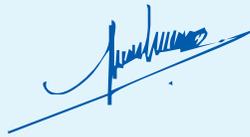
République du Libéria



Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste



République de Madagascar



République du Malawi



République du Mali



République islamique de Mauritanie



République de Maurice



Royaume du Maroc



République du Mozambique



République de Namibie



République du Niger



République fédérale du Nigeria



République du Rwanda



République démocratique de Sao Tomé-et-Principe



République du Sénégal



République des Seychelles



République de Sierra Leone



République de Samalie

République de l'Afrique du Sud



République du Soudan



Royaume du Swaziland



République-Unie de Tanzanie



République Togolaise



République Tunisienne

République de l'Ouganda



République de Zambie



République du Zimbabwe

